OFFRE D'EMPLOI 19-51-04 - PROLONGATION
DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT
ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS
AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

La Commission scolaire Harricana est située sur le territoire d'Amos-région. Elle offre des services à une population de plus de 24 500 habitants répartis autant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle dénombre dix-neuf écoles primaires, deux écoles secondaires, un Service aux entreprises, un centre administratif et deux centres de formation, dont l'un destiné à la formation générale des adultes et l'autre, à la formation professionnelle.

L'emploi de direction adjointe d'école consiste à assister et à conseiller la direction d'école, selon le mandat défini par ce dernier, dans la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux politiques de la commission scolaire.

L'emploi comporte principalement l'exercice de l'ensemble ou d'une partie des responsabilités de direction en matière de gestion pédagogique et éducative, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

RESPONSABILITÉS DU POSTE

- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif.
- Élaborer ou collaborer à la formulation de propositions sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, les programmes d'études, les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les services complémentaires et particuliers, l'utilisation du temps hors enseignement et hors horaire, les règles de conduite et les services à l'élève.
- Coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'école tels que les ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication, les services de garde et du dîner.
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction qui lui est confiée par le supérieur immédiat.
- Remplacer le directeur d'école en cas d'absence brève de celui-ci.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission scolaire.
- Cinq années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant.
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre pour un emploi dans le champ de l'enseignement.
- Programme d'études universitaires de 2e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion, pertinents à l'emploi de cadre d'école. Un minimum de 6 crédits doit être déjà acquis et le solde, au cours des 5 années qui suivent cette affectation.

OFFRE D'EMPLOI 19-51-04 - PROLONGATION
DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT
ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS
AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail, y compris la rémunération, sont conformes au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires (classe 6).

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Août 2019

Le candidat devra se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires

Les personnes intéressées doivent soumettre leur curriculum vitae, accompagné des documents attestant de leur formation (photocopies de diplômes et relevés de notes) **au plus tard le 27 août 2019 à 16 heures à :**

Offre d'emploi 19-51-04 - prolongation
Service des ressources humaines
Commission scolaire Harricana
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8
Par courriel : recrutement@csharricana.qc.ca

La Commission scolaire pourra soumettre la personne retenue à une évaluation psychométrique.

Amos, le 14 août 2019

N.B. Pour la réception de curriculum vitae par courriel, un accusé de réception vous sera transmis. Dans le cas contraire, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines.

La Commission scolaire Harricana applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.